

La gestion des déchets alimentaires avec Grand Lac

Depuis 2005, Grand Lac met en place les premières solutions de tri des déchets alimentaires pour les ménages habitant en maison, avec la mise à disposition de composteurs pour valoriser, directement à domicile, les déchets alimentaires et petits végétaux du jardin.

En 2022, l'agglomération se lance dans le déploiement de la collecte des déchets alimentaires pour les ménages habitant en immeuble. Ce développement a commencé sur les communes autour d'Aix-les-Bains, avec 62 points de collecte installés entre 2022 et 2023. Depuis le printemps 2024, c'est 40 points de collecte des déchets alimentaires qui ont été installés sur Aix-les-Bains, dans les quartiers Lafin, Roosevelt, Chantemerle, Saint Simond et Marlioz.

Sur toute l'agglomération, plus de 252 tonnes de déchets alimentaires ont été collectés en 2024 !

Qu'est-ce qu'un déchet alimentaire ?

Ce sont tous les déchets de table qui ne sont pas consommés ainsi que les déchets de cuisine : épluchures, restes de viande et de poisson, coquilles d'œuf, pain, fromage, fruits de mer, etc.

Les aliments périmés sont aussi acceptés, à condition qu'ils soient déemballés !

Sur la commune de Mouxy 2 points de collecte sont installés et ont permis de collecter 7,1 tonnes de déchets alimentaires depuis 2022.

Pour les habitants vivant en immeuble

Où déposer mes déchets alimentaires ?

Dans votre panier (bioseau) mis à disposition par Grand Lac, disposez un sac en papier kraft puis déposez à l'intérieur vos déchets alimentaires. Refermez le sac entre chaque utilisation. Au moins 2 fois par semaine, déposez votre sac dans le point de collecte des déchets alimentaires le plus proche de chez vous. Utilisez le bioseau pour emmener votre sac plein jusqu'au point de collecte et veillez à bien fermer votre sac avant de le jeter. Vos biodéchets seront ensuite acheminés vers une plateforme de compostage.

Attention à ne pas déposer de sac en plastique (y compris ceux dits "biodégradables") ou tout autre élément autre que les déchets alimentaires.

Où récupérer un kit de tri ?

Vous pouvez récupérer un kit de tri ou un lot de sacs en papier kraft dans les locaux de Grand Lac ou auprès de votre mairie, pendant les horaires d'ouverture.

Vous pouvez tout aussi bien utiliser les sacs en papier que vous trouvez dans le commerce (boulangerie, primeur, magasins, etc) pour faire le tri de vos déchets alimentaires.



Pour les habitants vivant en maison

Si vous habitez en maison individuelle et que vous possédez un jardin, vous pouvez bénéficier d'un composteur pour valoriser vos déchets alimentaires et ceux de votre jardin. Ainsi, vous produirez un engrais naturel bénéfique pour vos plantations, vous permettant aussi d'éviter l'achat de terreau : le compost.

En 2024, 840 composteurs ont été mis à disposition gratuitement sur le territoire de Grand Lac.

Depuis 2005, c'est plus de 9000 composteurs qui ont été distribués !

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous ou réserver un composteur, rendez-vous sur le site Internet de Grand Lac, rubrique Valorisation des déchets - Compostage.